

SUNDEP INFOS

LA BREVE DU SYNDICAT SOLIDAIRE DE L'ENSEIGNEMENT PRIVÉ

En déclaration de pré-rentree, J.M. Blanquer affirme que « La réussite des élèves passe par le bonheur professionnel des personnels... » Les chaleurs caniculaires auraient-elles eu raison du ministre de l'Education Nationale à l'occasion de cette pause estivale ? Hélas, pour notre malheur, il nous est légitimement permis d'en douter au moment même où les conditions de travail de ces mêmes personnels vont très certainement s'aggraver de manière considérable et pérenne avec la mise en place des réformes des lycées général et professionnel ainsi que celle du BAC. Une certitude pour cette rentrée : la

novlangue reste officielle au Ministère !

Rentrée 19 : on ne lâche rien !

Le projet d'école de J.M. Blanquer est cohérent. C'est donc dans son ensemble que nous le combattons au SUNDEP Solidaires, avec nos camarades de SUD Éducation, en votant contre les réformes au Conseil Supérieur de l'Éducation. Depuis janvier 2019, le SUNDEP Solidaires a défendu les intérêts des enseignant.es en participant à l'intersyndicale du privé réunissant 6 autres syndicats de l'Enseignement Privé.

Nous avons vécu un historique 16 mai 2019 : celui d'une grève inédite de professeur.es de l'EP. Toujours dans une démarche unitaire et revendicative et dans le cadre d'une intersyndicale ouverte, le SUNDEP Solidaires a œuvré pour imposer des revendications claires et sans compromis dans cet appel à la grève du mois de mai dernier.

Nos camarades du public ont obtenu une victoire : l'abandon de l'école du socle. Pour autant, personne n'est dupe : quid de nos salaires, quid de l'abrogation des réformes des lycées, de celle du BAC ?

Il s'agit de reprendre en cette rentrée la mobilisation contre le projet d'école libéral et réactionnaire du Ministère dans son ensemble. Et pour cela, il nous faut un outil indispensable, un syndicat au service des luttes et des personnels : dès la rentrée, adhérez au SUNDEP Solidaires.

qu'il remplace. Et on appelle ça le progrès ! Preuve ultime que cette procédure est largement parfaite : l'organisation d'une campagne téléphonique pour résoudre les problèmes !



Parcoursup saison II, mission accomplie ?

La plate-forme Parcoursup, objet de toutes les attentions ministérielles l'an passé à l'occasion de sa mise en place et censée remplacer l'obsolète Admission Post Bac avec une redoutable efficacité, a-t-elle cette année corrigé tous ces loupés détectés en septembre 2018 ? Pas si sûr...

Quid des nouveautés de la campagne 19 ?

La première d'entre elles, mise en place en vue d'apporter plus de sérénité aux postulants sur liste d'attente, à savoir la position sur liste d'appel, semble plutôt avoir brouillé les pistes et embrouillé tout le monde sans parvenir à nous enfumer ni faire baisser le taux d'adrénaline des candidats, bien au contraire.

Ces multiples informations ont démuné les candidats plus qu'elles ne les ont rassurés. En milieu de procédure, mi-février, l'anonymisation des candidats, un bien vilain mot, synonyme de statu quo.

In fine, très peu mise en œuvre, celle-ci devait assurer une pseudo égalité des candidatures à compétences identiques. Impossible à mettre en place la plupart du temps, aussitôt décidée, aussitôt oubliée.

Parcoursup réussit donc le triple exploit d'être moins compréhensible, plus lent et moins fiable que la procédure

Rappelons que le SUNDEP-Solidaires a été signataire d'une intersyndicale public/privé construite autour du non-enseignement par les enseignant.es des items du pavé que constitue la fiche avenir.

Formation initiale et recrutement des enseignant.es : un retour en arrière...

Créées en 2013 lors de la loi Peillon sur la refondation de l'école, les écoles supérieures du professorat et de l'éducation (ESPE) changent d'appellation et s'appelleront désormais INSPE (Institut National Supérieur du professorat et de l'éducation). Que cache ce changement de nom ? Tout d'abord, la mise en place d'une double présidence Recteur/directeur nommés par J.M. Blanquer qui met ainsi sous tutelle la formation initiale des professeur.es. On appelle cela au ministère : l'école de la confiance.

À l'intérieur de ces instituts, de la place du concours à l'organisation des années de Master, l'architecture de la formation sera modifiée. On y lit clairement un resserrage de la formation initiale sur les fondamentaux, réduisant de fait les volumes des autres domaines.

Les lauréats des concours ayant validé les 2 premiers semestres du cursus de Master iront en formation en alternance à l'INSPE (stage en établissement scolaire) et pour une autre part dans un établissement d'enseignement supérieur. En deuxième année de Master, la formation en alternance en milieu scolaire effectuée par les lauréats du concours prend la forme d'un stage en responsabilité.

L'autre nouveauté, largement communiquée par le ministère, concerne la mise en place de la préprofessionnalisation dès l'année de L2, annoncée pour la rentrée 2019. Dès la rentrée, des étudiants de L2 pourront enseigner dans des écoles élémentaires ou des collèges à raison de 8h hebdomadaires. Ces contrats, créés selon le Ministère pour favoriser les vocations précoces, seront en fait une forme de salariat. Un double statut d'étudiant.e et de contractuel.le en responsabilité de classe (comprendre moyen d'enseignement low cost). Avec des paies ridicules, sans garantie de réussite au concours, ni de titularisation dans l'EN, le Ministère a trouvé une recette imparable : la précarisation d'un pool de « professeur.es kleenex ».

Le SUNDEP Solidaires s'engage à lutter pour exiger une formation professionnelle initiale de qualité relevant d'un statut pérenne de stagiaire avec un concours en fin de licence suivi de deux années de formation professionnelle rémunérées.

Les comptes sont-ils bons ?

Le Bilan social, un des instruments clés pour connaître les personnels du Ministère, vient d'être publié en juin dernier. Ce Bilan national 2017-2018 dresse ainsi un panorama actualisé pour l'ensemble des enseignant.es des secteurs public mais aussi privé.

En première lecture, ce sont de précieuses données qu'il conviendra d'analyser finement prochainement.

Nous sommes donc 143 000 enseignant.es dans l'Enseignement privé sous contrat, 47 000 d'entre nous en 1er degré et 96 500 en 2nd degré. Ce qui correspond à 16% des effectifs des professeur.es, en France. Nous sommes majoritairement des femmes et légèrement plus agés que nos collègues du public : l'âge médian est de 45 ans, dans l'EP.

Entre 2008 et 2017, le nombre de suppléant.es a presque doublé en 1er degré (8% vs 14% des enseignant.es). On dénombre toujours plus de professeur.es en situation précaire, également en 2nd degré. Tendance qui, hélas, au vu de la politique actuelle du gouvernement s'agissant de l'Education Nationale, risque de perdurer encore longtemps.

15 jours....

C'est désormais le nombre de jours dont vous disposerez en amont de la visite du rendez-vous de carrière avec votre inspecteur ou inspectrice, une fois en avoir été prévenu par courriel avant les vacances d'été. Il s'agit ici de l'arrêté du 25 juillet 2019 modifiant celui du 13 septembre 2017 relatif à la mise en œuvre du rendez-vous de carrière des personnels enseignant.es exerçant dans les établissements d'enseignement privés sous contrat.

